



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2023/36

OBJET : FIXATION DES TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

L'an deux mille vingt-trois le neuf du mois de Juin à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 2 Juin 2023, affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI – Françoise LAGACHE – Patrick HELLER – Emilie BOSSEMAN – Christian CONDETTE - Monique CAULIER – Lydie RUSINEK – Jean-Marie DERUELLE – Daniel KANIA - Maria DOS REIS - André RUCHOT – Vincent VANDEN TORREN – Corinne DUTEMPLE – Nicolas COUSSEMENT – Valérie INVERSIN – Anne-Sophie OSINSKI – Mélissa DEMERVAL – Pauline DETOURNAY – Alice MOCHEZ-HUYS – Mathilde BETRAMS – Alexis LEGRAND – Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Monsieur Olivier SOLON qui a donné procuration à Madame Alice MOCHEZ-HUYS
Madame Véronique MORTKA qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Monsieur Rachid DERROUCHE qui a donné procuration à Monsieur Daniel KANIA
Monsieur Bruno DESRUMAUX qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Madame Aïcha BOULOUZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

Monsieur Alexis LEGRAND est élu secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le conseil municipal,

Après avis favorables des commissions « Animation de la vie associative, culturelle et sportive, communication et coordination de l'action municipale » et « Finances – Ressources Humaines - Jumelage » qui se sont réunies respectivement les 11 Mai 2023 et 31 Mai 2023, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, **à l'unanimité, soit 29 voix**, décide :

1) de fixer les tarifs de l'école de musique, comme suit, à compter du 9 Juin 2023 :

<u>Libercourtois</u>		<u>Extérieur</u>	
Jardin musical / Eveil musical / Formation musicale			
1er inscrit	50 €	1er inscrit	100 €
2e inscrit	40 €	2e inscrit	80 €
3e inscrit	30 €	3e inscrit	60 €
Formation musicale + Formation instrumentale			
1er inscrit	60 €	1er inscrit	120 €

2e inscrit	50 €	2e inscrit	100 €
3e inscrit	40 €	3e inscrit	80 €
Formation instrumentale seule			
1er inscrit	50 €	1er inscrit	100 €
2e inscrit	40 €	2e inscrit	80 €
3e inscrit	30 €	3e inscrit	60 €

LOCATION D'INSTRUMENT

	<u>LIBERCOURTOIS</u>	<u>EXTÉRIEURS</u>
1 ^{ère} année	<u>40 €</u>	<u>60 €</u>
2 ^{ème} année	<u>50 €</u>	<u>70 €</u>
3 ^{ème} année	<u>60 €</u>	<u>80 €</u>
4 ^{ème} année	<u>70 €</u>	<u>90 €</u>

En outre, il vous est précisé :

- Les inscriptions se feront au mois de juin (réinscriptions) et septembre (inscriptions).
- Les tarifs Libercourtois seront appliqués aux administrés pouvant présenter un justificatif de domicile sur la commune.
- L'achat de l'instrument est obligatoire à partir de la 5^{ème} année. Il peut être loué les 4 premières années.

Monsieur le Maire précise que les frais d'inscription sont fixés par année scolaire. Le paiement s'effectue en 2 fois. Une inscription à l'école municipale de musique engendre le paiement obligatoire de la totalité de la cotisation annuelle.

- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à accepter le paiement des frais d'inscription à l'aide des tickets loisirs et à signer la convention correspondante
- 3) d'inscrire les recettes correspondantes au B.P. 2023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le secrétaire de séance
Mr Alexis LEGRAND



Date de publication : 19 JUN 2023

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le **16 JUN 2023**
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ


